

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/03/2025**

Etaient présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 006 NANJI Désiré, 009 HERBAY Christelle , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 013 LALONDE Loïc , 014 FRANGEL Yann , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Héléne , 049 ANDREY Daniëlle , 051 RAGUET Philippe , 055 VERNEL Martine , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu (depuis 19:43:12) , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 NOCTON Thierry , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 122 MAROTEAUX Nathalie , 123 FRAIPONT Anne

Ont donné procuration : 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 038 SEMBENI Anne (à 037 LEFORT Sylvie) , 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 042 HUSSON POISSON Fanny (depuis 20:25:24 à 044 POU CET Eric) , 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 111 DUGARD Yann (à 117 LAMPSON Nadège) , 114 COSSON Geneviève (à 110 DION Valentine) , 118 LEBON Christophe (à 105 CARPENTIER Dominique) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie)

Absents/Excusés : 003 JUILLET Bruno , 007 HULOT Christian , 008 CARRE Joël , 016 DION Christophe , 018 MARYNS Bruno , 023 GENTY Jean Charles , 027 CERRAJERO Eladio , 032 MANESSE Jean Eric , 035 LAHOTTE Hervé , 041 SEMBENI Alain , 042 HUSSON POISSON Fanny (jusqu'à 20:25:24) , 047 KMITA Michaël , 050 BAUSSART Thierry , 052 LELOUP Nathalie , 053 DESWAENE Bruno , 054 CORNET Loïc , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 071 MARCHAND Fabrice , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 076 GAVART Vincent , 077 NAUDIN Muriel , 078 RENAUX Thierry , 079 BOUILLON Jacques , 082 LEJEUNE Gilles , 085 DEGLAIRE Thierry , 091 BOUILLON Mathieu (jusqu'à 19:43:12) , 094 MINET Maxime , 106 LESCOUET Marina , 107 COLSON Pascal , 109 DESGEORGES Marc , 113 GODART Olivier , 116 LAIES Benoît , 119 LESUEUR Patricia

M. le Président remercie les élus pour leur présence.

M. Gérald LORFEUVRE est désigné secrétaire de séance.

Préposés aux Micros : Mme Valentine DION et M. Désiré NANJI.

POINTS INFORMATIFS

→ **Décisions prises par le Bureau du 20/02/2025 par délégation du Conseil communautaire**

ADMINISTRATION GENERALE :

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 19/12/2024

Autorisation de renouvellement du partenariat avec l'association Culture du Cœur

Attribution d'une subvention de 500 € à l'association CGT

HABITAT :

Dispositif Toitures/Façades : attribution de subventions représentant 3 700 € au profit de deux bénéficiaires

Dispositif Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : attribution de subventions

DISPOSITIF DE SOUTIEN PONCTUEL AUX ASSOCIATIONS :

Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Arden moto passion

Attribution d'une subvention de 500€ pour 2025 et de 376€ pour 2024 à l'Office municipal des sports

Attribution d'une subvention de 300 € à l'association Les ptits loups de Thélonne

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES :

Attribution d'une subvention de 3 938.33 € au SIVOM de Machault

Attribution d'une subvention de 1 395.50 € à la Ville de Vouziers

SERVICES A LA PERSONNE :

Attribution d'une subvention de 420 € à l'association des Êtres en éveil

Attribution d'une subvention de 500 € à l'association le Chêne vert (projet 2024)

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS DES TPE :

Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'entreprise individuelle ALBERT Pascal – Boulton aux Bois – Production de boissons rafraichissantes

Attribution d'une subvention de 1 716 € à l'entreprise Tony et Maud – Vouziers – Boucherie Charcuterie Traiteur

DECHETS MENAGERS : Modification du règlement intérieur des déchèteries

RESSOURCES HUMAINES :

Création de 3 emplois saisonniers au sein des services techniques mutualisés

Approbation des conventions de mise à disposition de personnel au CCAS de Vouziers

Modification de la délibération créant les emplois saisonniers 2025 pour le Parc Argonne Découverte

M. Frédéric MATHIAS demande si les comptes rendus du bureau peuvent être précisés lorsqu'il s'agit d'attribution de subventions, citant l'exemple du dispositif de soutien aux projets de TPE qui pourrait être détaillé pour fournir le nom des entreprises bénéficiaires.

M. Benoît SINGLIT lui répond que plus de détails seront ajoutés à l'avenir.

POINTS DELIBERATIFS

1. ADMINISTRATION GENERALE :

a. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 6 février 2025

Aucune autre remarque n'étant formulée,

Le Conseil communautaire ADOPTE, par 83 voix POUR, 2 voix CONTRE (012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc), 1 ABSTENTION (090 PIRAS Caroline), le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 06/02/2025.

2. FINANCES :

a. Information sur les indemnités des élus en 2024

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT, le conseil communautaire est informé des indemnités perçues par les élus en 2024 :

NOM PRENOM	FONCTIONS	INDEMNITES BRUTES 2024 EN €
ANDREY Danielle	Vice-Présidente	8 646.84
CANIVENQ Roland	Vice-Président	8 646.84

DUGARD Yann	Vice-Président	8 646.84
FLEURY Vincent	Vice-Président	8 646.84
LAURENT CHAUVET Pierre	Vice-Président	8 646.84
MANCEAUX Christophe	Vice-Président	8 646.84
NANJI Léopold Désiré	Vice-Président	8 646.84
SINGLIT Benoît	Président	20 440.80
TOTAUX		80 968.68

M. Benoît SINGLIT profite de ce point pour indiquer que le Président et les vice-présidents n'utilisent aucun véhicule de service, ni ne perçoivent de remboursements de leurs frais de déplacements.

b. Débat d'orientations budgétaires

En préambule, M. Benoît SINGLIT indique que la présentation des orientations budgétaires a été étoffée par rapport à l'an passé afin que les conseillers communautaires appréhendent bien la situation et son évolution à venir.

Il remercie la commission des finances pour ce travail, ainsi que Mme Amandine TEIXEIRA et M. Fabien COURTOIS.

Le rapport est présenté par M. Fabien COURTOIS, il indique qu'il s'agit de la version synthétisée du rapport qui a été transmis, représentant 50 pages environ. Le but est de pouvoir condenser et restituer les points saillants du rapport budgétaire.

Il commence par aborder le **contexte national** : la France est en déficit structurel depuis plusieurs années, ce déficit est chronique. Il présente l'évolution du déficit depuis 2014, creusé au moment du COVID en 2020, puis recreusé en 2023. Il appuie l'importance de ces informations car les lois de finances successives sont faites sous le prisme de ce déficit, de la croissance faible et de l'endettement. Il est donc important de remettre ces éléments dans le contexte car cela influence les politiques publiques.

PIB en volume	2024	2025
Pacte de stabilité (avril 2024)	+1,00%	+1,40%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+1,40%	+1,70%
Banque de France (Sept 2024)	+1,10%	+1,20%
OCDE (mai 2024)	+0,70%	+1,30%
Com. Européenne (mai 2024)	+0,70%	+1,30%
OFCE (avril 2024)	+0,70%	+1,40%

Le pays connaît une forte poussée inflationniste en 2022 et 2023, 2024 est à la baisse et les prévisions devraient continuer sur une décélération de l'**inflation**. C'est une bonne nouvelle pour les ménages, cependant, les bases fiscales étant indexées sur l'inflation, la recette sera plus faible pour la collectivité.

Inflation	2024	2025
Pacte de stabilité (avril 2024)	+2,50%	+1,70%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+2,50%	+2,00%
Banque de France (Sept 2024)	+2,50%	+1,50%
OCDE (mai 2024)	+2,50%	+2,00%
Com. Européenne (mai 2024)	+2,30%	+2,00%
OFCE (avril 2024)	+2,40%	+1,80%

Les taux d'intérêts devraient continuer à baisser en 2025, mais cette baisse sera moins forte que ce que nous avons connu en 2024. L'horizon sur les années suivantes est à 2%, ce qui est également un paramètre important.

Il aborde ensuite la **loi de finances 2025**, sous le signe du redressement des comptes publics. Les chiffres à retenir sont les 2,2 milliards de contribution à ce redressement, pour une estimation en 5,5 et 7 milliards. La loi de finances vise à contenir le déficit public à 5,4% du PIB, avec pour ambition de passer sous la barre des 3% d'ici 2029.

Il y a à un impact direct sur les collectivités du fait :

- De la mise en place du Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), qui représente 2% des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux (la Communauté de Commune ne devrait, a priori, pas être concernée, mais sous réserve de la parution de la liste officielle)
- Du gel de la dynamique de TVA
- De la hausse des cotisations retraite CNRACL sur 4 ans qui n'est pas anodine en coûts supplémentaires sur la collectivité
- De la ponction sur les variables d'ajustement (FDPTP, DC RTP)

Cela ne sera pas anodin en coûts supplémentaires sur la collectivité.

M. Fabien COURTOIS présente ensuite les informations liées à la Communauté de Communes. Le résultat d'exercice est stable avec 8,3 millions de résultat cumulé (il précise que les comptes de gestions certifiés ne sont pas encore disponibles).

CA 2024 (estimé)	Fonctionnement	Investissement
Recettes	17 390 666,60 €	1 930 819,98 €
Dépenses	8 746 571,75 €	2 267 965,24 €
Résultat	8 644 094,85 €	-337 145,26 €
Résultat cumulé sur les deux sections F + I		8 306 949,59 €

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2024	8 644 094,85 €	-337 145,26 €
Résultat de l'exercice 2023	7 714 612,48 €	897 538,63 €
Résultat de l'exercice 2022	6 951 837,96 €	1 053 880,83 €
Résultat de l'exercice 2021	7 415 539,60 €	966 348,95 €

Comptes administratifs	CA 2023	2024 atterrissage
Recettes de gestion (a)	9 512 499 €	10 153 908 €
Evol		6,74%
Dépenses de gestion (b)	8 235 968 €	8 727 416 €
Evol		5,97%
Épargne de gestion (c=a-b)	1 276 531 €	1 426 492 €
Résultat financier (d)	-11 824 €	-8 881 €
Résultat exceptionnel (e)	-37 662 €	-4 331 €
Épargne brute (CAF) (f=c+d+e)	1 227 044 €	1 413 281 €

Résultat 01/01 N (o)	8 005 352 €	8 611 785 €
Résultat exercice (p=-m+n)	606 433 €	-305 202 €
Résultat 31/12 N (o+p)	8 611 785 €	8 306 583 €
Encours de dette 01/01 N (q)	2 046 552 €	1 865 188 €
Flux net de dette (r=n-g)	-181 364 €	-622 169 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	1 865 188 €	1 243 019 €
CAF (épargne brute)	1 227 044 €	1 413 281 €
taux de CAF	13%	14%
CAF nette (épargne nette)	1 045 680 €	791 112 €
Encours de dette / RRF	20%	12%
Capacité de désendettement (en années)	1,5	0,9
Fds de roulement en jours de dépenses	381,7	347,4
Encours de dette / RRF (tous budgets)		24%
Encours de dette / hab (tous budgets)		148 €

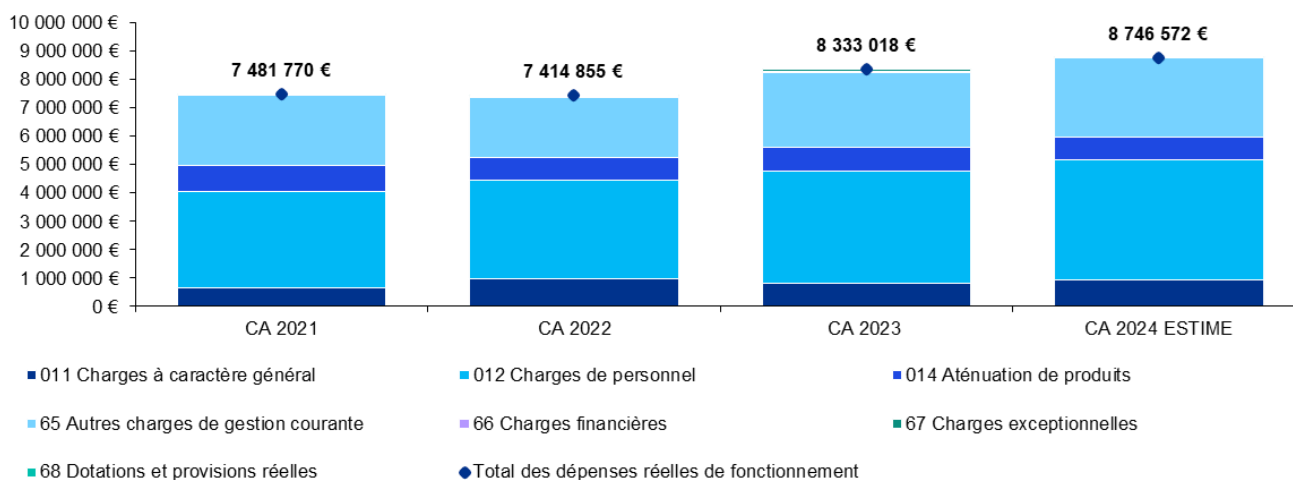
La **trésorerie** est relativement stable, elle aussi, et se comporte toujours de la même manière au cours de l'année, avec le constat d'une baisse sur la période estivale, mais le niveau de la trésorerie reste constant et plutôt haut. Ces chiffres sont garants de la bonne santé financière de la Communauté de Communes.

La **capacité d'autofinancement** brute est en augmentation par rapport à 2023. Quant à la capacité d'autofinancement nette, une fois le capital des dettes remboursé, elle connaît une légère baisse en 2024, mais reste à un niveau correct. Elle reste au-dessus des 10% recommandés.

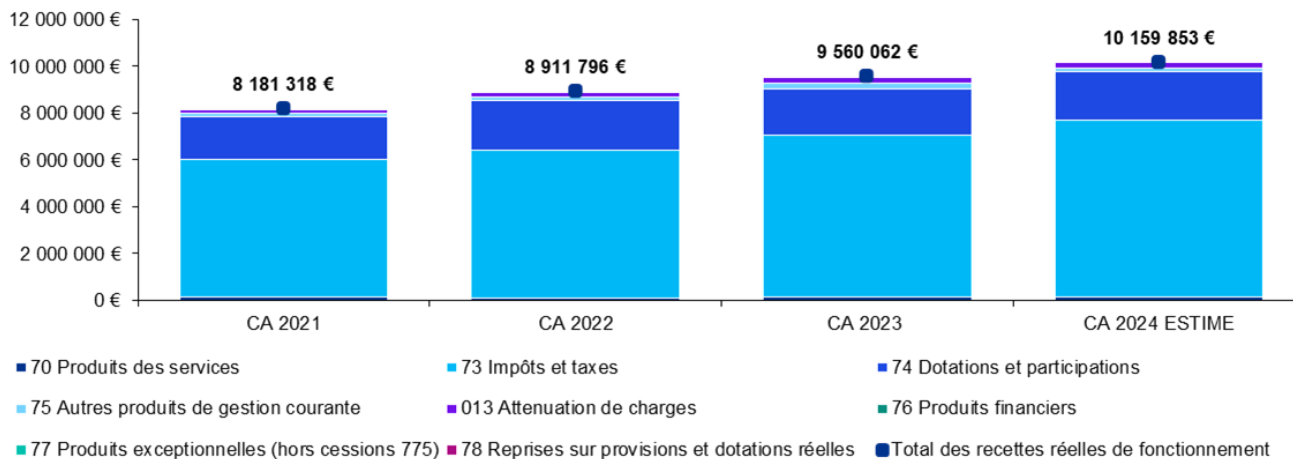
Le **fonds de roulement** en jours de dépenses est de 347 jours, ce qui laisse une belle marge de manœuvre. L'endettement par habitant est faible, il se trouve sous la moyenne nationale.

Dépenses et recettes

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Evolution des recettes réelles de fonctionnement



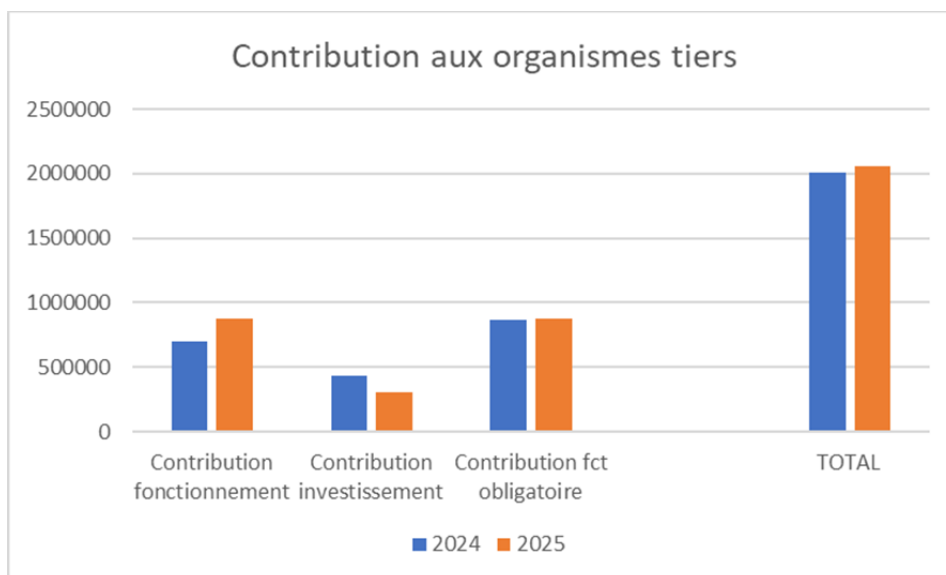
Les **dépenses** augmentent, elles se stabilisaient en 2021 et 2022, ont connu une accalmie en 2023 et des recrutements ont été faits cette année-là. Le rythme est moins important en 2024 (environ 400 000€ de dépenses).

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable, les impôts et dotations forment la majorité des recettes de fonctionnement.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (photovoltaïque, éoliennes...) a bien progressé, c'est une **recette** très significative.

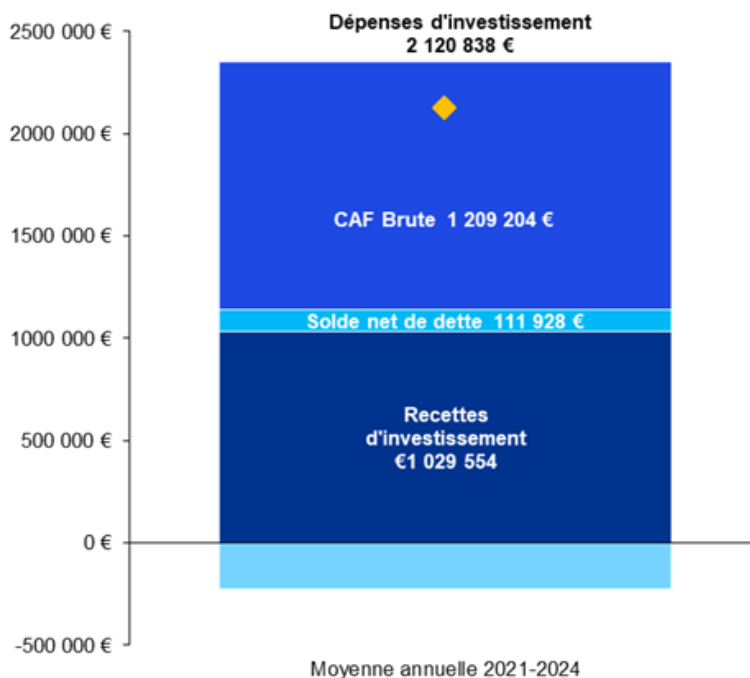
Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a tendance à régresser un petit peu, en raison de l'Effort Fiscal Agrégé.

Les **Attributions de Compensation** jouent un rôle significatif dans les ressources, contrairement à la DGF, qui ne représente désormais plus la part prépondérante. Les contributions associatives et institutionnelles, volontaires comme obligatoires, sont fortes, et continueront de progresser à la hausse, c'est une part importante du budget de la Communauté de Communes.

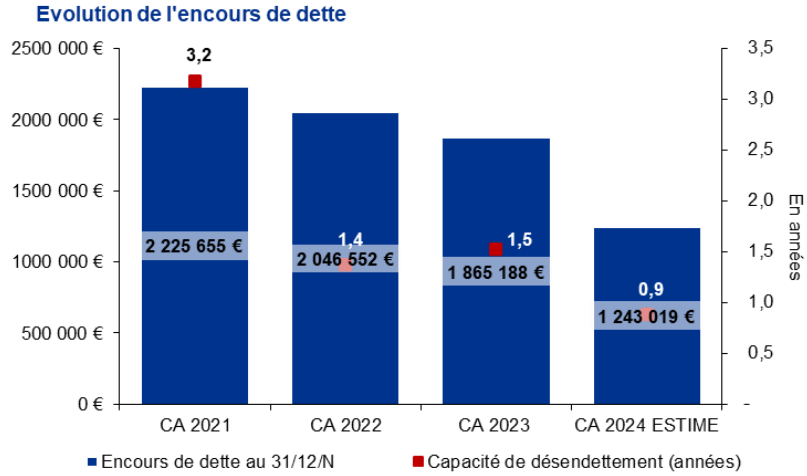


Concernant les **investissements**, la Communauté de Communes dispose d'une importante capacité d'autofinancement grâce à une épargne solide et l'apport des subventions, elle est un bon indicateur de notre solidité financière.

Financement de l'effort d'équipement

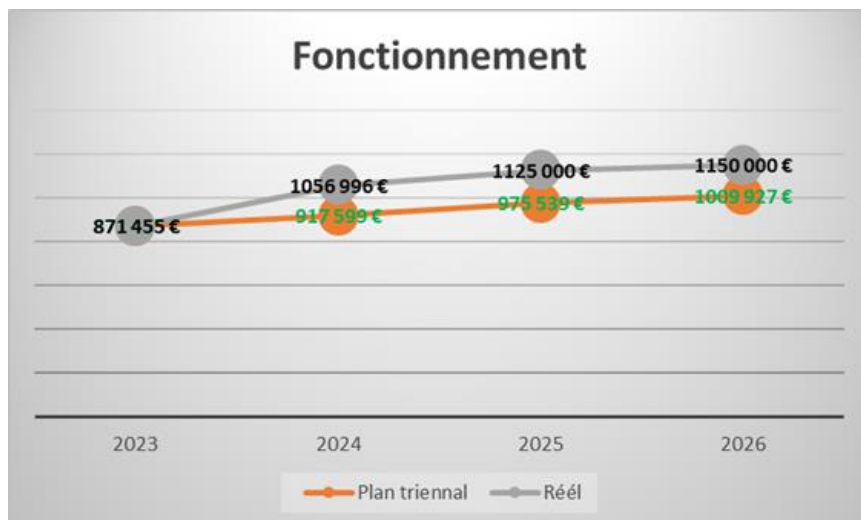
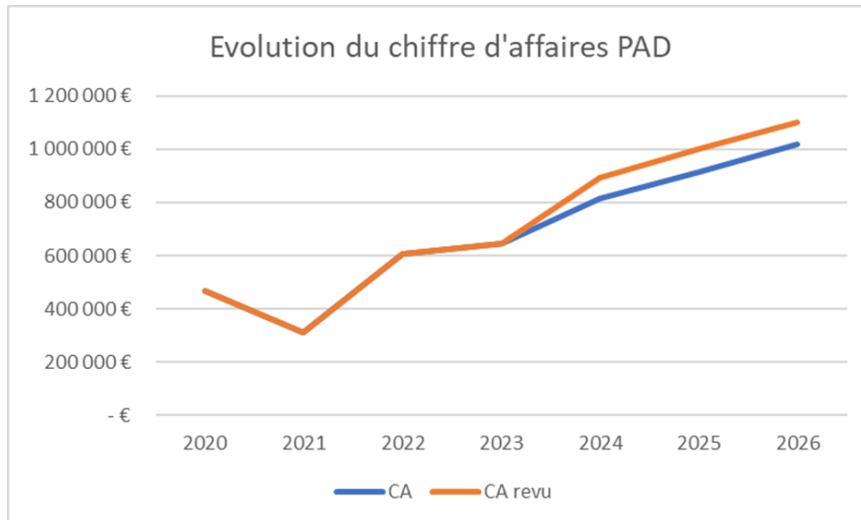


L'**endettement**, quant à lui, est faible, la dette globale diminuera rapidement sur les trois prochaines années.



Parc Argonne Découverte : une année record mais une trajectoire à contrôler pour viser le petit équilibre en 2027

Le Parc Argonne Découverte réalise un excellent Chiffre d’Affaires, le meilleur depuis son ouverture, les ambitions sont revues à la hausse sur les prévisions.

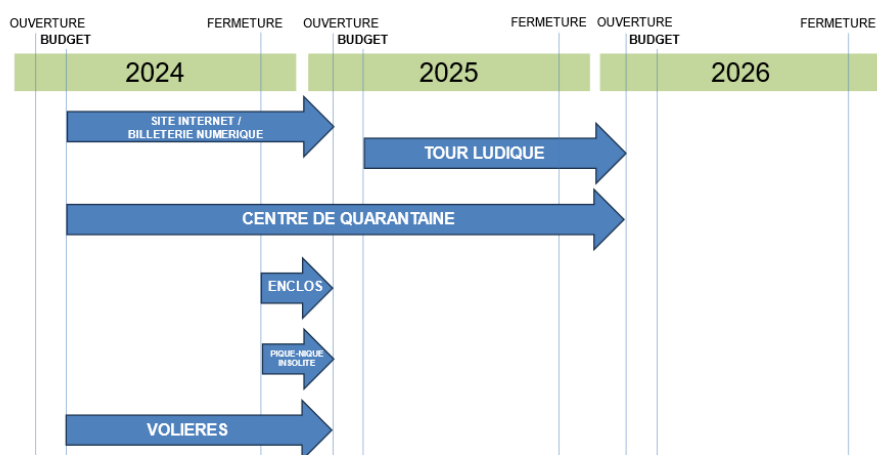


Le petit équilibre de fonctionnement est visé pour 2027, il faudra pour cela arriver à contrôler les trajectoires de fonctionnement, tout en ne perdant pas de vue la trajectoire du chiffre d'affaires, l'objectif fixé étant d'un million de chiffre d'affaires en 2025.

Comptes administratifs	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 ESTIME
Recettes de gestion (a)	908 427 €	789 067 €	930 007 €	1 111 427 €
Evol		-13%	18%	20%
Dépenses de gestion (b)	654 838 €	773 144 €	871 457 €	1 054 661 €
Evol		18%	13%	21%
Epargne de gestion (c=a-b)	253 589 €	15 923 €	58 550 €	56 766 €
Résultat financier (d)	-7 143 €	-5 861 €	-4 524 €	-3 168 €
Résultat exceptionnel (e)	5 693 €	2 979 €	8 236 €	-2 098 €
Epargne brute (CAF) (f=c+d+e)	252 140 €	13 040 €	62 262 €	51 500 €
Recettes propres d'investissement (hors 1068) (i)	98 953 €	99 209 €	61 541 €	335 754 €
Capacité de financement (j=f+i)	351 093 €	112 249 €	123 803 €	387 254 €
Remboursement du capital de la dette	34 466 €	35 710 €	65 870 €	137 206 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	316 627 €	76 539 €	57 933 €	250 049 €
Dépenses d'équipement brut (l)	210 702 €	261 915 €	485 297 €	105 409 €
Besoin de financement (m=l-k)	-105 925 €	185 376 €	427 363 €	-144 640 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat 01/01 N (o)	105 899 €	211 824 €	26 448 €	-400 916 €
Résultat exercice (p=m+n)	105 925 €	-185 376 €	-427 363 €	144 640 €
Résultat 31/12 N (o+p)	211 824 €	26 448 €	-400 916 €	-256 275 €
Encours de dette 01/01 N (q)	424 122 €	389 656 €	353 946 €	288 076 €
Flux net de dette (r=n-g)	-34 466 €	-35 710 €	-65 870 €	-137 206 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	389 656 €	353 946 €	288 076 €	150 871 €
CAF	252 140 €	13 040 €	62 262 €	51 500 €
taux de CAF	28%	2%	7%	5%
CAF nette	217 674 €	-22 669 €	-3 608 €	-85 706 €
Encours de dette / RRF	43%	45%	31%	14%
Capacité de désendettement (en années)	1,5	27,1	4,6	2,9
Fds de roulement en jours de dépenses	118,1	12,5	-167,9	-88,7

Le **plan triennal de développement** a été présenté au cours d'une séance précédente, il comprend :

- La tour ludique, grande nouveauté de la saison 2026, sera lancée sur l'exercice 2025
- De nouveaux enclos sont terminés, prêts pour l'ouverture
- De nouvelles grandes volières, qui sont en place



Centre aquatique Argona : dernière année pleine de la DSP actuelle

Pour le Centre Aquatique ARGONA, 2026 sera une année de renouvellement de mode de gestion car nous arrivons à la fin de la délégation de Service Public, ce sujet fera l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil communautaire.

Comptes administratifs	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 ESTIME
Recettes de gestion (a)	684 365 €	590 989 €	768 575 €	951 926 €
Evol		-14%	30%	24%
Dépenses de gestion (b)	2 037 €	15 792 €	9 157 €	701 490 €
Evol		675%	-42%	7561%
Epargne de gestion (c=a-b)	682 327 €	575 197 €	759 419 €	250 436 €
Résultat financier (d)	-63 298 €	-58 481 €	-53 520 €	-37 095 €
Résultat exceptionnel (e)	-439 138 €	-334 638 €	-531 625 €	0 €
Epargne brute (CAF) (f=c+e+g)	179 891 €	182 078 €	174 274 €	213 341 €
Recettes propres d'investissement (hors 1068) (i)	200 000 €	200 000 €	56 035 €	645 387 €
Capacité de financement (j=f+i)	379 891 €	382 078 €	230 308 €	858 728 €
Remboursement du capital de la dette	279 317 €	283 922 €	386 343 €	366 697 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	100 574 €	98 156 €	-156 035 €	492 030 €
Dépenses d'équipement brut (l)	32 800 €	11 760 €	88 606 €	34 341 €
Besoin de financement (m=l-k)	-67 774 €	-86 396 €	244 641 €	-457 689 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat 01/01 N (o)	-217 476 €	-149 702 €	-63 306 €	-307 947 €
Résultat exercice (p=-m+n)	67 774 €	86 396 €	-244 641 €	457 689 €
Résultat 31/12 N (o+p)	-149 702 €	-63 306 €	-307 947 €	149 743 €
Encours de dette 01/01 N (q)	3 362 597 €	3 083 280 €	2 799 358 €	2 413 015 €
Flux net de dette (r=n-g)	-279 317 €	-283 922 €	-386 343 €	-366 697 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	3 083 280 €	2 799 358 €	2 413 015 €	2 046 317 €
CAF	179 891 €	182 078 €	174 274 €	213 341 €
taux de CAF	26%	31%	23%	22%
CAF nette	-99 426 €	-101 844 €	-212 070 €	-153 357 €
Encours de dette / RRF	451%	474%	314%	215%
Capacité de désendettement (en années)	17,1	15,4	13,8	9,6
Fds de roulement en jours de dépenses	-26820,1	-1463,2	-12275,4	77,9

Par rapport au contrat initial, nous avons subi les conséquences de la crise énergétique, néanmoins, en 2025, nous devrions revenir sur un niveau plus bas ; en 2024, des factures de 2023 avaient impacté le bilan. La compensation prévue initialement est dépassée.

En 2025, les bâches-tampons sous les bassins, qui présentent des défaillances, seront un gros poids financier ; il y aura aussi un impact sur le fonctionnement, puisque refaire ces bâches nécessite une fermeture d'un mois. C'est un chantier important, qui est cependant couvert par la garantie décennale, nous attendons le rapport de l'expert à ce sujet.

Le principal investissement est l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking. Cela permettra d'une part l'alimentation du centre aquatique, et, d'autre part, d'autres bâtiments publics. Les études préalables à ce projet sont en route, nous entrons dans la phase opérationnelle de ce dossier.

Les déchets ménagers : limiter la diminution du fonds de roulement pour faire face aux enjeux

Concernant les déchets ménagers, l'enjeu est de limiter la diminution du fonds de roulement qui passe sous le million sur l'exercice 2024.

Comptes administratifs	CA 2023	CA 2024 estimé
Recettes de gestion (a)	2 534 634 €	2 708 299 €
Evol	7%	6,85%
Dépenses de gestion (b)	2 507 573 €	2 677 519 €
Evol	15%	6,78%
Epargne de gestion (c=a-b)	27 061 €	30 780 €
Résultat financier (d)	-6 904 €	-1 839 €
Résultat exceptionnel (e)	15 628 €	10 254 €
Epargne brute (CAF) (f=c+d+e)	35 785 €	39 194 €
Recettes propres d'investissement (hors 1068) (i)	37 963 €	24 744 €
Capacité de financement (j=f+i)	73 748 €	63 938 €
Remboursement du capital de la dette (g)	28 957 €	30 073 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	44 791 €	33 865 €
Dépenses d'équipement brut (l)	229 656 €	84 187 €
Besoin de financement (m=l-k)	184 865 €	-50 322 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €
Résultat 01/01 N (o)	1 203 656 €	1 018 791 €
Résultat exercice (p=-m+n)	-184 865 €	-50 322 €
Résultat 31/12 N (o+p)	1 018 791 €	968 469 €
Encours de dette 01/01 N (q)	104 174 €	75 217 €
Flux net de dette (r=n-g)	-28 957 €	-30 073 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	75 217 €	45 144 €
CAF	35 785 €	39 194 €
taux de CAF	1,4%	1,4%
CAF nette	6 828 €	9 121 €
Encours de dette / RRF	3%	1,7%
Capacité de désendettement (en années)	2,1	1,15
Fds de roulement en jours de dépenses	148,3	132,02

Nous sommes impactés par des charges de fonctionnement qui augmentent, c'est pourquoi le conseil Communautaire a décidé d'augmenter les tarifs. Des investissements importants sont prévus afin de renouveler le parc des camions de collecte (1 a été commandé, un autre le sera en 2025) et l'aménagement d'une nouvelle déchèterie principale. De nombreux sous-traitants entrent dans les activités de collecte, ce qui pèse sur les charges de fonctionnement. Les autres enjeux seront la hausse de la CNRACL et l'arrêt programmé du centre d'enfouissement de Sommauthe en 2026 aura un impact important sur les coûts de gestion de déchets.

Indicateurs budgétaires DEME sur les dépenses de fonctionnement impactantes	Atterissage	Prévision
	2024	2025
Prestations de collecte / sous-traitance	1 896 894,71 €	1 954 761,56 €
Masse salariale	470 300,00 €	490 000,00 €
Carburants	70 000,00 €	75 000,00 €
Cotisation VALODEA	118 683,60 €	130 000,00 €
Matériel roulant	55 000,00 €	55 000,00 €
Maintenance	15 000,00 €	16 000,00 €
Fournitures/petit équipement	20 000,00 €	21 000,00 €
	2 645 878,31 €	2 741 761,56 €
Evolution		95 883,24 €

Des effectifs stabilisés autour de 115 ETP en 2025 mais des charges de personnel en hausse

- Cotisation CNRACL = + 45 000 € sur 2025 et + 180 000 € environ sur 4 ans.
- Participation obligatoire de l'employeur à la mutuelle santé des agents, lorsque cette mutuelle est labellisée, avec une participation minimum en 2026 de 15€/mois par agent puis dès 2027, de 50% du coût de la mutuelle. Cela représente + 20 000 € en 2026 et une somme plus importante à compter de 2027.

- Dans le cadre de son plan de développement, le Parc Argonne Découverte prévoit également le renforcement de ses effectifs saisonniers, lié à l'allongement de la durée de l'ouverture du parc et à la mise en place de nouvelles animations. Le nombre d'ETP sera porté à 10 en 2025 (contre 8,8 en 2024).
- Sur les effectifs du service des déchets ménagers, la décision prise par les élus de renforcer le nombre de postes d'opérateurs en déchèterie, avec un doublement de la présence sur les sites, va se finaliser en 2025
- À cela s'ajoutent les hausses structurelles liées aux carrières (avancements d'échelons, grades)

CC ARGONNE ARDENNAISE		<i>prev</i>
	2024	2025
ETP	113	116
Charges de personnel (D) Budget général	4 223 812,31 €	4 431 000 €
DEME	429 225,78 €	484 000 €
PAD	530 684,87 €	585 000 €
TOTAL	5 183 722,96 €	5 500 000,00 €

Le Plan Pluriannuel d'Investissement : les nouvelles opérations

M. Fabien COURTOIS aborde ensuite le Plan Pluriannuel d'Investissement, auquel s'ajoutent :

- L'aménagement d'une activité vélorail entre Voncq et Vouziers, sur l'emprise de la voie de chemin de fer (rails conservés)
- L'aménagement d'une aire de services couplée à une aire d'activités nautiques le long de la Voie Verte, dans le cadre du programme européen Interreg
- L'aménagement d'un réseau point-nœuds, un dispositif de signalétique léger de guidage sur le réseau routier local peu fréquenté à destination des cyclistes, sans besoin d'aménagement lourd comme une piste cyclable
- La requalification potentielle du siège actuel de la Communauté de Communes, puisque les services vont déménager d'ici la fin de l'année 2025. Une réflexion s'engage sur son devenir, avec une étude de faisabilité dans l'année, puis un temps de développement de l'usage potentiel du bâtiment sur les années suivantes

Conclusion et horizons

Pour résumer, les prévisions sont bonnes, et plus on s'éloigne dans le temps, moins on a de visibilité sur les dépenses et recettes.

Les subventions prévues sont déjà attribuées sur les projets non terminés, cela reflète ce qui va ou devrait se passer au niveau des investissements. Le reste représente des potentialités qui n'ont pas encore été soumises la décision du Conseil Communautaire.

Les dépenses et recettes diminuent sur la prévision jusqu'en 2031, tout dépendra des décisions prises par le Conseil Communautaire.

Nous sommes dans l'incertitude après 2027, car les dispositifs et aides sont votés jusqu'à cette année-là, et il s'agit d'éléments importants dans la sécurisation des dossiers dans les années à venir.

Dans les éléments forts du rapport, il est proposé une orientation stratégique du financement du reste à charge des investissements structurant les budgets annexes, y compris la déchèterie. La gestion des déchets doit s'autofinancer, du fait de sa nature de Service Public Industriel et Commercial, sauf cas exceptionnel, comme l'ouverture de la nouvelle déchèterie, qui représente un volume financier important. Des démarches ont été lancées auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour sécuriser le financement du reste à charge après les subventions à solliciter.

De même, au niveau du budget piscine, il s'agira là aussi d'une avance remboursable.

Enfin, la tour ludique au PAD ferait l'objet d'une subvention du Budget général.

	2025	2026	2027
Dépenses investissements BA	1 614 824,78 €	3 331 567,39 €	1 560 574,78 €
Recettes investissements BA (subventions uniquement)	292 906,25 €	447 499,15 €	949 972,84 €
Reste à financer	1 321 918,53 €	2 884 068,25 €	610 601,93 €
Subventions BP	260 000,00 €	181 000,00 €	0,00 €
Avance remboursable BP	360 000,00 €	1 490 000,00 €	0,00 €
Reste à financer final	701 918,53 €	1 213 068,25 €	610 601,93 €

Il est précisé que les budgets annexes de la piscine et du Parc Argonne Découverte remboursent depuis 2023 le budget général pour des prêts autorisés en 2015 (reste 2 annuités de 85 000 € pour le PAD et 7 de 97 000 € pour la piscine)

M. Fabien COURTOIS explique qu'il s'agit d'une stratégie soutenable qui ne compromet pas la santé financière de la collectivité

Le fonds de roulement sera utilisé pour soutenir ces investissements, qui se réduirait en 2027 à 4.4 m€, ce qui reste tout à fait convenable

Au niveau de la capacité d'autofinancement, nous serions au-delà du million, elle se stabilise à 900 000 €

C'est ce scénario qui est proposé dans le cadre du ROB :

	2025	2026	2027
Recettes de gestion (a)	9 978 608 €	10 012 442 €	10 062 851 €
Evol	-1,73%	0,34%	0,50%
Dépenses de gestion (b)	8 826 340 €	8 921 317 €	9 018 161 €
Evol	1,13%	1,08%	1,09%
Épargne de gestion (c=a-b)	1 152 268 €	1 091 125 €	1 044 690 €
Résultat financier (d)	-5 831 €	-4 291 €	-3 709 €
Résultat exceptionnel (e)	-10 000 €	-10 000 €	-10 000 €
Épargne brute (CAF) (f=c+d+e)	1 136 437 €	1 076 834 €	1 030 981 €
Recettes propres d'investissement (hors 1068) (i)	1 150 557 €	1 108 259 €	571 603 €
Capacité de financement (j=f+i)	2 286 994 €	2 185 093 €	1 602 584 €
Remboursement du capital de la dette (g)	192 014 €	157 875 €	128 709 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	2 094 980 €	2 027 218 €	1 473 875 €
Dépenses d'équipement brut (l)	3 948 323 €	3 862 844 €	1 597 000 €
Besoin de financement (m=l-k)	1 853 343 €	1 835 626 €	123 125 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €	0 €
Résultat 01/01 N (o)	8 306 583 €	6 453 240 €	4 617 614 €
Résultat exercice (p=-m+n)	-1 853 343 €	-1 835 626 €	-123 125 €
Résultat 31/12 N (o+p)	6 453 240 €	4 617 614 €	4 494 489 €
Encours de dette 01/01 N (q)	1 243 019 €	1 051 004 €	893 130 €
Flux net de dette (r=n-g)	-192 014 €	-157 875 €	-128 709 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	1 051 004 €	893 130 €	764 421 €
CAF (épargne brute)	1 136 437 €	1 076 834 €	1 030 981 €
taux de CAF	11%	11%	10%
CAF nette (épargne nette)	944 422 €	918 959 €	902 272 €
Encours de dette / RRF	11%	9%	8%
Capacité de désendettement (en années)	0,9	0,8	0,7
Fds de roulement en jours de dépenses	266,9	188,9	181,9

Le fonds de roulement sera utilisé, sans aller chercher d'emprunt, puisque que le désendettement sera rapide. Le fonds de roulement sera divisé quasiment par deux, mais il resterait correct. La capacité d'autofinancement remonte à compter de 2028 dans nos prévisions, et les ratios restent bons, au-delà de la marge critique.

M. Jean-Baptiste MACHINET remercie pour la présentation précise et souhaite revenir sur les dépenses de fonctionnement : Les recours à des cabinets de conseil pèsent sur les dépenses. En tant que fervent défenseur de la GPEEC (Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, il est convaincu qu'il serait valorisant pour des agents de leur permettre de développer des compétences, des expertises permettant ainsi de réduire le recours de prestataires externes.

M. Benoît SINGLIT n'est pas contre sur le principe mais il souligne qu'il est parfois besoin d'accompagnement qui nécessite d'externaliser, de faire appel à des cabinets extérieurs, comme cela a été le cas par exemple dans le cadre du renouvellement des contrats assurances. Cela requiert une expertise qui n'existe pas en interne, donc il restera toujours des montants pour de l'ingénierie externe.

M. Jean-Baptiste MACHINET en convient mais la dépense pourrait être réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 86 voix POUR et 1 voix CONTRE (040 MATHIAS Frédéric) PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sur la base du rapport présenté. (044 M. POU CET Eric est non-votant).

M. Benoît SINGLIT remercie M. Fabien COURTOIS pour sa présentation dynamique et pédagogique.

c. Vote des taux d'imposition 2025

Pour rappel, en 2021, le conseil communautaire avait validé les principes suivants :

- Principe favorable de recourir à l'imposition afin de mobiliser les fonds nécessaires au financement de la compétence GEMAPI,
- Principe de financement de la compétence GEMAPI par les impôts traditionnels et non par la création de la taxe GEMAPI.

Le conseil communautaire avait alors approuvé en 2022, une hausse de fiscalité de 0,5 points pour les impôts suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,18
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,91
Cotisation foncière des entreprises	21,62

Et en 2023, il a été approuvé les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,18
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,91
Cotisation foncière des entreprises	21,62
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6,34

En 2024, les taux avaient été maintenus à l'identique.

Pour 2025, il est proposé au conseil communautaire de maintenir les taux d'imposition à l'identique.

M. Frédéric MATHIAS demande si, compte tenu de la bonne santé financière de la collectivité, il ne faudrait pas envisager un geste vers la population.

M. Benoît SINGLIT attire l'attention sur le calcul du FPIC qui est basé sur l'effort fiscal, ce qui pourrait se traduire par une perte de 350 000 €. Il estime que cela pourrait ressembler à une mauvaise idée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 83 voix POUR et 5 voix CONTRE (040 MATHIAS Frédéric, 108 COURVOISIER Frédéric (Jean Baptiste 115 MACHINET), 110 DION Valentine, 114 COSSON Geneviève (Valentine 110 DION), 115 MACHINET Jean Baptiste) DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale 2025 tels que proposés.

d. Révision n°2 d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération réhabilitation et extension d'un immeuble – aménagement des locaux communautaires

Pour piloter les opérations d'investissement qui se déploient sur plusieurs exercices budgétaires, les collectivités ont la possibilité de recourir à la technique de l'AP/CP comme « Autorisation de Programme » / « Crédits de Paiement ». L'AP/CP a l'avantage de permettre d'inscrire pour chaque exercice budgétaire le montant de dépenses nécessaire pour couvrir le besoin de l'année considérée. Cela permet ainsi d'éviter d'inscrire l'intégralité de la dépense dès la première année de réalisation et de procéder à des reports successifs d'année en année. C'est donc une démarche plus réaliste sur le plan financier qui participe à la sincérité budgétaire.

Pour rappel, l'AP/CP « Aménagement des locaux communautaires » a fait l'objet d'une première révision en 2024, de la manière suivante :

Réhabilitation et extension d'un immeuble - aménagement des locaux communautaires			
Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	2023	2024	2025
2 500 000,00 €	244 545,58 €	1 850 000,00 €	405 454,42 €

Au regard de l'avancée réelle de l'opération en 2024, les dépenses réelles ont été de 730 116,36 €. Pour tenir compte de cette évolution, il est proposé de réviser l'AP/CP pour reventiler les crédits de paiement sur les exercices 2025 et 2026. L'année 2026 est ajoutée pour prendre la probabilité d'avoir les dernières factures réglées sur 2026.

Proposition de révision :

Réhabilitation et extension d'un immeuble - aménagement des locaux communautaires				
Autorisation de programme	Crédits de paiement			
	2023	2024	2025	2026
2 500 000,00 €	244 545,58 €	730 116,36 €	1 450 000,00 €	75 338,06 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 80 voix POUR, 4 voix CONTRE (040 MATHIAS Frédéric , 059 LECLERCQ Guy , 067 ROUSSY Elise , 110 DION Valentine) et 4 ABSTENTIONS (086 MACHINET Thierry , 108 COURVOISIER Frédéric , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste) d'approuver la révision de l'AP/CP « Aménagement des locaux communautaires » telle que présentée.

e. Création d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'aménagement d'une Tour ludique au Parc Argonne Découverte

L'opération d'« Aménagement d'une tour ludique au Parc Argonne Découverte » est un investissement chiffré prévisionnellement à 400 000 € TTC.

L'AP/CP peut être révisée au besoin pour prendre en considération l'évolution des dépenses.

Il est proposé de créer l'AP/CP selon la répartition suivante :

	Aménagement d'une tour ludique au Parc Argonne Découverte		
	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2025	2026
Ouverture AP/CP	400 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
		50,00%	50,00%

M. Fabien COURTOIS indique qu'il pourrait y avoir une révision pour adapter au besoin selon les périodes de construction ; La construction est prévue entre novembre 2025 et février 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 81 voix POUR, 3 voix CONTRE (015 THIERION Vincent , 040 MATHIAS Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu) et 4 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 051 RAGUET Philippe ,

060 MANCEAUX Christophe , 086 MACHINET Thierry) d'approuver la création d'une AP/CP pour l'aménagement d'une tour ludique au Parc Argonne Découverte.

f. Révision n°1 de l'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour la construction d'une déchèterie à Vouziers

L'opération d' « Aménagement d'une nouvelle déchèterie intercommunale » est un investissement chiffré prévisionnellement, à l'issue de l'étude de faisabilité, à 3 328 000 € TTC, tous postes compris (travaux, maîtrise d'œuvre, prestations connexes à la maîtrise d'œuvre, études techniques préalables).

Une AP/CP peut être révisée au besoin pour prendre en considération l'évolution des dépenses.

Pour rappel, l'AP/CP a été créée selon les modalités suivantes :

Aménagement d'une nouvelle déchèterie intercommunale	Aménagement d'une nouvelle déchèterie intercommunale			
	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2024	2025	2026
Ouverture AP/CP	3 330 000,00 €	250 000,00 €	2 000 000,00 €	1 080 000,00 €
		7,51%	60,06%	32,43%

Le calendrier de construction de l'équipement ayant été recalé en début d'année suite au démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre, on sait désormais que les travaux interviendront principalement sur l'année 2026, considérant les étapes de mise au point du projet et les autorisations administratives à obtenir (PC, Autorisation environnementale ICPE).

Il est donc proposé de recalculer l'AP/CP selon les modalités suivantes, avec l'ajout de l'année 2027 :

Autorisation de programme	Aménagement d'une nouvelle déchèterie intercommunale			
	Crédits de paiement			
	2024	2025	2026	2027
3 330 000,00 €	11 160,00 €	140 000,00 €	2 600 000,00 €	578 840,00 €
	0,34%	4,20%	78,08%	17,38%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 82 voix POUR, 2 voix CONTRE (015 THIERION Vincent , 048 FOURCART Marie Hélène), 3 ABSTENTIONS (014 FRANGEL Yann , 017 BESTEL Bernard , 030 HAULIN Eric) et 1 ne prend pas part au vote (010 CORNEILLE Jean-Pierre) de réviser l'AP/CP pour l'aménagement de la nouvelle déchèterie, telle que présentée.

3. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

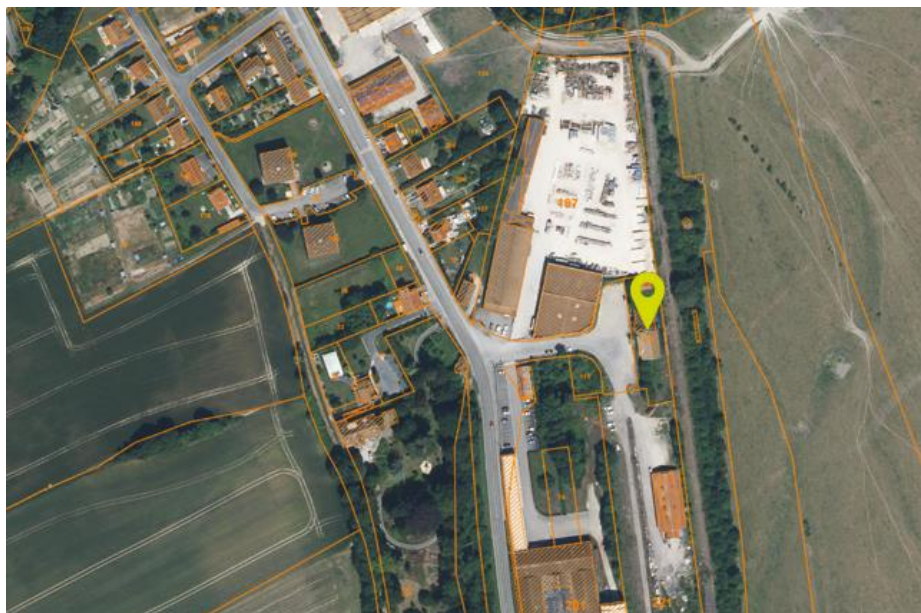
- a. Proposition d'acquisition d'une parcelle à proximité de la gare de Vouziers à l'euro symbolique

Dans la continuité de la délibération du bureau communautaire n°DB2023/038 du 23 février 2023 approuvant la convention de financement avec la Banque des Territoires pour le lancement d'une étude sur la section de voie ferrée située entre la limite communale et Voncq, ainsi que de la délibération du conseil communautaire n°DC2024/056 du 23 mai 2024 autorisant la mise en œuvre d'un transfert de gestion de la voie ferrée entre la gare de Vouziers et la limite du territoire intercommunal Vouziers/Voncq auprès de la SNCF, une opportunité d'acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique pour y installer le point de départ/arrivée du vélorail se présente.

Pour rappel, le bureau d'études « Contours Conseils » avait été missionné pour étudier les possibilités de réhabilitation et de valorisation touristique et il était ressorti la confirmation d'un potentiel de valorisation par le biais du développement d'une activité de vélorail. Dans la continuité de cette étude, la SARL Ecoloisirs avait été mandatée pour approfondir les conditions de faisabilité pour le montage d'un projet de vélorail. Le potentiel avait été à nouveau confirmé, avec un linéaire « idéal » situé entre la gare de Vouziers et la gare de Voncq représentant 18,3 km aller/retour.

Depuis, des échanges ont été engagés avec le propriétaire actuel de la gare de Vouziers – lequel porte un projet de revalorisation du bâtiment dans l'idée de développement d'un site multi-activités orienté autour de la restauration,

l'organisation d'évènements, l'hébergement touristique. Le projet de vélorail porté par la communauté de communes étant parfaitement complémentaire et source de synergies, ledit propriétaire propose l'acquisition d'une parcelle d'environ 400 m² à l'euro symbolique.



Il s'agit de la parcelle à la droite de la gare :

M. Benoit SINGLIT expose qu'il est important que la Communauté de Communes soit propriétaire d'une parcelle.

M. Frédéric MATHIAS demande si la voirie d'accès appartient au propriétaire actuel de la parcelle, ce à quoi le Président répond que le devant de la gare est public.

M. Mathieu BOUILLON demande comment va s'opérer le stationnement puisque la parcelle de 400 m² sera dédié à un bâtiment d'accueil.

M. Benoît SINGLIT assure que l'espace devant la gare est suffisant puisque le nombre de véhicules prévus devrait être de l'ordre d'une douzaine, ce qui ne devrait pas présenter de difficulté.

Le propriétaire actuel de la parcelle a, d'ailleurs, d'autres projets d'acquisition de terrains sur le même secteur, ce qui pourrait permettre de gagner de la place pour son activité, et le stationnement qui y sera lié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 80 voix POUR, 4 voix CONTRE (040 MATHIAS Frédéric , 086 MACHINET Thierry , 096 LESOILLE Patrick , 110 DION Valentine), 4 ABSTENTIONS (014 FRANGEL Yann , 034 CANNAUX Francis , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu) :

- **D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle d'environ 400 m² issue d'une division de la parcelle cadastrale AI 220 (Vouziers) à venir**
- **De prendre acte que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par la communauté de communes**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir**

b. LEADER : Désignation d'un membre suppléant du Groupe d'Action Locale

Dans la continuité de la délibération n°DC2023-71 de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise instituant le Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Argonne Ardennaise pour le nouveau programme LEADER sur la période 2023/2027, la Communauté de communes a désigné les représentants qui siègent au comité de programmation LEADER par délibération n°DC2023-87 lors de la séance du Conseil communautaire du 5 octobre 2023.

La répartition actuelle des sièges est la suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1. Bruno DAUPHY	1. Vincent FLEURY
2. Anne-Marie GUERIN	2. Nadège LAMPSON-GUEILLIOT
3. Pierre LAURENT-CHAUVET	3. Alain LOBIDEL
4. Gérald LORFEUVRE	4. Nathalie MAROTEAUX
5. Frédéric MATHIAS	5. Hubert OUDIN
6. Maxime MINET	6. Françoise PAYEN
7. Désiré NANJI	7. Chantal PIERROT
8. Benoît SINGLIT	8. Pierre POTRON
9. Charles VAN DEN BERGH	9. Bruno VALET

À la suite du décès de M. Bruno VALET, il convient de désigner un nouveau membre suppléant.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant de la Communauté de communes au comité de programmation LEADER, suppléant de M. Charles VAN DEN BERGH.

M. le Président fait appel à candidatures ; M. Yves LEROY est seul candidat.

Le Conseil Communautaire ELIT M. Yves LEROY, membre suppléant du GAL avec 86 voix POUR et 2 VOTES BLANCS

M. Benoît SINGLIT félicite M. Yves LEROY pour cette élection qui est également applaudi.

4. HABITAT - URBANISME :

M. Fabien COURTOIS présente l'ensemble des points relatifs à l'Habitat – Urbanisme.

a. Service public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) : Approbation de la convention avec l'ANAH/Pacte territorial (Annexe point 4a — Convention SPRH – ANAH)

Lors de la séance du 12 décembre 2024, le conseil communautaire a remis un accord de principe quant à la contractualisation d'un pacte territorial avec l'ANAH pour la mise en place d'un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Afin d'obtenir les financements à compter du 1er janvier 2025 (effet rétroactif de la convention), le conseil communautaire doit délibérer sur le pacte finalisé avant le 31 mars 2025, après avoir recueilli l'avis de la commission locale pour l'amélioration de l'habitat (CLAH) de la délégation locale de l'Anah et l'avis de la DREAL.

Le projet de pacte a reçu l'avis favorable de la délégation locale de l'ANAH et la DREAL.

Pour rappel, le SPRH s'organise autour de 2 volets :

- Volet 1 : Information, Conseil et Orientations aux particuliers
- Volet 2 : Dynamique territoriale (animation autour de la rénovation de l'habitat envers le tout public, le public spécifique et les professionnels)

L'Argonne Ardennaise réalisera ces missions en partie en régie, via la gestionnaire habitat qui a déjà en charge le guichet unique d'information sur les aides à l'habitat.

Pour les conseils personnalisés et renforcés relatifs à l'amélioration énergétique, l'Argonne Ardennaise prévoit une convention avec l'ALE 08 (dans la poursuite du SARE).

Pour les conseils personnalisés sur les rapports locatifs, juridiques et la fiscalité, l'Argonne Ardennaise prévoit une convention avec l'ADIL 08.

Le volet dynamique territoriale sera également réalisé en partenariat avec l'ALE et l'ADIL.

L'ANAH finance 50% de ces missions dans la limite de 37 500 € pour le volet animation et 25 000€ pour le volet dynamique territoriale.

La Région Grand-Est apporte un financement à hauteur de 0,15 cts par habitant à condition de réaliser des conseils renforcés (prestation assurée par l’ALE).

Dans le cadre du projet de pacte territorial, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	2025	2026	2027	TOTAL
Part ANAH	25 425 €	26 560 €	27 625 €	79 610 €
Part EPCI	22 915 €	24 050 €	25 115 €	72 080 €
Région	2 510 €	2 510 €	2 510 €	7 530 €
Total	50 850 €	53 120 €	55 250 €	159 200€

Une augmentation de 5% a été appliquée pour les années 2 et 3 pour l’ANAH et la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 85 voix POUR, 1 voix CONTRE (048 FOURCART Marie Hélène), 2 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 030 HAULIN Eric d’approuver la le pacte territorial avec l’ANAH et d’autoriser le Président à le signer.

b. Service Public de Rénovation de l’Habitat (SPRH) : Approbation de la convention avec l’Agence Locale de l’Energie des Ardennes (ALE08) (Annexe point 4b – Convention SPRH – ALE08)

Afin de réaliser l’ensemble des missions inscrites dans le pacte territorial pour la mise en place du SPRH sur le territoire de l’Argonne Ardennaise, la communauté de communes souhaite poursuivre son partenariat avec l’ALE 08.

L’ALE avait en gestion le Service d’Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) sur le Sud Ardennes du 1er/01/2021 au 31/12/2024. L’Etat ayant mis en place une nouvelle contractualisation, c’est la communauté de communes qui se retrouve porteuse du nouveau service dénommé SPRH. Toutefois, afin de réaliser les missions liées à la rénovation énergétique des bâtiments, la communauté de communes souhaite conventionner avec l’ALE 08 pour poursuivre ses actions sur le territoire et envers ses habitants.

Les missions réalisées par l’ALE seront les suivantes :

- Assurer l’information de 1er niveau, des conseils personnalisés et des conseils renforcés (avec visite sur site)
- Participation à la dynamique territoriale avec présence à des salons, à des réunions d’information et de sensibilisation organisées sur le territoire à destination de publics variés (ménages, professionnels, public spécifique).

Cette convention est prévue sur une période de 3 ans pour se caler avec les dates du pacte territorial signé avec l’ANAH.

L’enveloppe financière prévue dans le cadre de cette convention se base sur la répartition d’un ETP sur les 3 EPCI du Sud-Ardennes. Les objectifs fixés sur l’Argonne Ardennaise se traduisent par un besoin en ETP de 0,29 ce qui implique le financement prévisionnel suivant :

- **18 850 €** en 2025
- **19 430 €** en 2026
- **20 010 €** en 2027

La communauté de communes percevra une subvention de l'ANAH correspondant à 50% de ces dépenses. La Région Grand-Est apporte un financement à hauteur de 0,15 centimes par habitant dans le cadre de la réalisation de conseils renforcés.

M. Fabien COURTOIS indique que cette organisation est déjà en place, avec un ETP au sein de l'ALE 08, M. Renan PAYS, qui intervient dans le Sud Ardennes, avec une mission de conseil aux particuliers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 86 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 030 HAULIN Eric) d'approuver la convention avec l'ALE 08 et d'autoriser le Président à la signer.

c. Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) : Approbation de la convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Ardennes (ADIL08)

Afin de réaliser l'ensemble des missions inscrites dans le pacte territorial pour la mise en place du SPRH sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, la communauté de communes souhaite conventionner avec l'ADIL 08 pour renforcer son action sur le territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SPRH, la communauté de communes doit pouvoir assurer un niveau de renseignement et d'information auprès d'un public varié sur les thématiques liées aux rapports locatifs, la fiscalité, la réglementation en matière de qualité des logements....

Afin de mener à bien ces missions, une convention est proposée avec l'ADIL qui mène déjà ces missions sur le département et qui les renforcerait dans le cadre du SPRH.

Les missions réalisées par l'ADIL seront les suivantes :

- Assurer l'information de 1er niveau ainsi que des conseils personnalisés sur les questions relatives au logement (juridiques, sociales et financières).
- Participation à la dynamique territoriale avec présence à des salons et à des réunions d'information et de sensibilisation organisées sur le territoire à destination de publics variés (ménages, professionnels, public spécifique).

Cette convention est prévue sur une période de 3 ans pour se caler avec les dates du pacte territorial signé avec l'ANAH.

L'enveloppe financière prévue dans le cadre de cette convention s'élève à 2250 € par an.

La communauté de communes percevra une subvention de l'ANAH correspondant à 50% de ces dépenses.

M. Fabien COURTOIS précise que la subvention attribuée annuellement par la communauté de communes pour les permanences dans les locaux France Services est comprise dans l'enveloppe annuelle de 2 250€ mentionnée dans la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 85 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 030 HAULIN Eric) et 1 ne prend pas part au vote (104 BOLY Francis) d'approuver la convention à signer avec l'ADIL et d'autoriser le Président à la signer.

d. Modification du dispositif de soutien à la rénovation de Toitures / Façades

M. Benoît SINGLIT annonce qu'en l'absence de M. Yann DUGARD, Vice-Président en charge de la Commission Urbanisme et Habitat, M. Fabien COURTOIS se charge de la présentation.

M. Benoît SINGLIT ajoute qu'il y a un certain nombre de dispositifs pour l'aide à l'habitat, représentant des sommes conséquentes avec un effet levier important qui bénéficie à l'artisanat local. Il est remarqué une vraie accélération de ces investissements qui se font sur notre territoire. Un point plus précis sera présenté en Conseil Communautaire permettant de se rendre compte des nombreuses subventions Habitat qui sont attribuées en Bureau.

M. Fabien COURTOIS présente le bilan des aides attribuées depuis 2022 dans le cadre de ce dispositif.

	2022	2023	2024
Total subventionné	46 497,24 €	37 953,09 €	28 523,70 €
Montant subvention Toiture	35 723,32 €	23 717,84€	22 262,95 €
Nombre de dossiers Toiture	24	16	16
Montant subvention façades	10 773,92 €	14 235,25€	6 260,75 €
Nombre de dossiers Façades	6	8	3

Constat est fait que le dispositif voit le nombre de ses dossiers diminuer depuis 2 ans. Cela s'explique par la mise en place avec la Région et le Département du Fonds Commun pour le Patrimoine Bâti Ancien (FCPBA). Le nombre des dossiers « façades » diminuent au profit du FCPBA en raison de l'absence de conditions de ressources et d'une subvention plus avantageuse pour les porteurs de projets (4 000€ par façade contre 2 500 € pour le dispositif communautaire).

Constatant une baisse des montants engagés depuis 2 ans mais une constante dans le nombre de dossiers « toiture », les membres de la commission proposent au conseil communautaire d'augmenter le montant de l'aide pour les toitures à 2 000€, au lieu de 1 500€, tout en restant dans le budget annuel alloué à ce dispositif à savoir 40 000€ par an.

Cette modification implique la révision du règlement du dispositif Toitures/Façades pour porter le montant de l'aide à 20% du plafond pour des travaux de toiture (le plafond étant fixé à 10 000€).

Cette augmentation apporterait une aide financière supplémentaire aux pétitionnaires qui se trouvent dans l'obligation de refaire leur toiture dont le montant des travaux s'élève en moyenne à 16 800€ par dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'approuver la modification du règlement du dispositif de soutien à la rénovation Toitures-Façades pour augmenter la subvention « Toiture » passant ainsi de 1500 € à 2000 €.

5. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial 2ème classe

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent du service Déchets Ménagers, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de gardien de déchèterie/ripeur, à compter du 01/04/2025, à temps complet.

En effet, l'emploi sur lequel était nommé l'agent était celui d'adjoint technique principal de 2ème classe par avancement de grade. Cet emploi sera supprimé puisqu'il ne peut être pourvu pour un autre agent, notamment un contractuel.

Mme Karine ODIENNE explique que cet emploi n'est plus orienté sur la seule mission de ripeur, mais également sur la fonction de gardien de déchèterie.

Cela répond à deux objectifs : D'abord celui de créer des binômes en gardiennage mais aussi de varier les missions puisque la mission collecte est éprouvante compte tenu des horaires. Il s'agit là aussi d'une attente des agents.

Un agent sera recruté en qualité de contractuel pour la mi-avril, recrutement qui n'a pas été facile.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet pour exercer les fonctions de ripeur / gardien de déchèterie.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- **Information décision budgétaire**

M. Fabien COURTOIS informe que dans le cadre de la clôture des exercices 2024, le Service de Gestion Comptable de Vouziers nous a informés que le chapitre 011 du budget annexe du Bâtiment d'entreprises était en dépassement de crédits. La prise en charge du dernier mandat ne s'avérait donc pas possible.

Afin de pouvoir l'acquitter, il a été nécessaire d'abonder le chapitre 011 pour pouvoir régulariser la situation. Un virement de crédits a été effectué pour 50,00 €.

La somme a été débitée à l'article 65888, dans le chapitre 65.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65, article 65888, Autres charges de gestion courante : - 50,00 €

Chapitre 011, article 60632, Fourniture de petits équipements : + 50,00 €

Ce virement de crédit a été porté à la connaissance du contrôle de légalité et du comptable public.

- **Castors :**

M. Benoît SINGLIT rappelle que la Communauté de communes travaille sur la gestion et la cohabitation avec le castor, pour limiter ses dégâts tout en le préservant puisqu'il s'agit d'un animal protégé.

Un dépliant de 4 pages a été remis, ce soir, aux 35 communes de la vallée de l'Aisne qui retrace ce qui a été fait depuis 2021 et explique l'étape supplémentaire de 2025 (test d'un dispositif particulier). Le dépliant présente aussi la démarche à suivre lorsqu'un barrage ou une inondation du fait de la présence des castors est constaté. Le document est co-signé par M. le Sous-Préfet et le Président de l'intercommunalité. Il s'agit d'un travail unique en France à ce sujet.

Il demande aux élus de relayer et les remercie de leur collaboration. Il est en effet primordial que les informations remontent rapidement.

Les prochains conseils communautaires auront lieu les jeudis 10 avril et 19 juin au Centre Culturel les Tourelles

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,

Benoît SINGLIT

